

Pourquoi récupérer et valoriser les eaux de pluie ?



ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'eau potable est rare et son prix augmente : **+10 %*** au cours des 10 dernières années. En 2025, les deux-tiers de la population mondiale pourrait vivre dans des conditions de stress hydrique. L'eau est rare et importante. Il est primordial que chacun agisse à son échelle et de réserver cette ressource aux besoins primaires (alimentation, boisson, hygiène corporelle,...) La récupération et la valorisation de l'eau de pluie à des fins domestiques permet d'éviter jusqu'à 40 % de la consommation en eau potable pour des usages hors-consommation alimentaire et d'**économiser environ 190€ sur la facture d'eau annuelle***.

*Source : <https://www.services-eau-france.fr/consommation-eau>

LES DIFFÉRENTS USAGES AUTORISÉS POUR LA VALORISATION DE L'EAU DE PLUIE



Lors de leur passage dans l'atmosphère, du ruissellement sur les toitures, dans le réservoir de stockage puis dans le réseau, les eaux de pluie peuvent se charger en métaux, matières organiques, micropolluants organiques et en micro-organismes.

Par sécurité pour les usagers, l'arrêté ministériel du 21 Août 2008 encadre les usages domestiques autorisés pour la valorisation des eaux de pluie.

L'usage de l'eau de pluie est interdit pour des usages alimentaires (boisson, préparations culinaires, lave-vaisselles) et hygiène corporelle (bains et douches).



Alimentation des chasses d'eau : en moyenne 20 % de la consommation annuelle d'eau du foyer



Lavage des sols et des surfaces : en moyenne 6 % de la consommation annuelle d'eau du foyer



Alimentation du lave-linge : en moyenne 12 % de la consommation annuelle d'eau du foyer



Usages extérieurs (Arrosage du jardin, nettoyage de la voiture et des terrasses,...) : en moyenne 6 % de la consommation annuelle d'eau du foyer

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

L'usage de l'eau de pluie est limité à l'extérieur pour le lavage des véhicules et des surfaces et à l'intérieur pour l'évacuation des WC et le nettoyage des sols. Son utilisation pour le lavage du linge est autorisée sous réserve d'un traitement adapté. Tout autre utilisation, notamment sa consommation, est interdite. Par ailleurs,

le réseau d'eau de pluie et le réseau d'eau potable doivent être strictement séparés par un système de disconnexion par surverse totale, installé de manière permanente (arrêté du 21 août 2008 dans le cadre de la Norme NF EN 1717).

Source : <https://www.service-eau-france.fr/consommation-eau>



Station BWT B.RAIN

Station de filtration des eaux de récupération,
pour une action responsable !

Efficace

Jeu de cartouches exclusives pour l'élimination des impuretés, odeurs, matières organiques, métaux lourds et prévention de la prolifération bactérienne

GARANTIE
2 ANS



Économique

Filtre rétrolavable pour préserver la longévité et l'efficacité des cartouches

Responsable

Permet de réduire la consommation en eau potable en réutilisant l'eau de pluie pour des usages non alimentaires

1 Filtre à rétrolavage, tamis inox 90 µm, avec vanne de purge

2 Cartouche B.SECURE, anti-impuretés, 25 µm et traitement contre la prolifération bactérienne

3 Bloc de charbon actif, anti-odeurs, anti-matières organiques et traitement spécifique contre plomb et métaux lourds

*A combiner avec un système de récupération des eaux de pluies adapté (conforme à la norme en vigueur).

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent bénéficier d'un **taux réduit de TVA à 10 % au lieu de 20 %** pour la fourniture et l'installation d'un système de récupération d'eaux pluviales, à condition qu'il s'agisse de la résidence principale et qu'elle soit achevée depuis plus de 2 ans.

Certaines communes subventionnent également l'installation d'un système de récupération des eaux de pluie. Il convient de prendre contact avec la mairie ou le département concerné pour plus d'informations.



ARGUMENTAIRE : LES AVANTAGES À VALORISER L'EAU DE PLUIE AVEC LA STATION B.RAIN POUR VOS CLIENTS

- + Diminution de la consommation d'eau potable et de la facture d'eau : jusqu'à 40 % des besoins en eau du foyer assurés par l'eau de pluie
- + Protection des équipements : 3 finesses de filtration pour éliminer les impuretés
- + Hygiène et sécurité : traitement contre la prolifération bactérienne dans le filtre, traitement contre les métaux lourds
- + Valorisation de l'eau de pluie en toute quiétude !